

REGLEMENT INTERIEUR RAPIDE

66eme anniversaire de l'échiquier spinalien du 15 décembre 2019

Article 1 :

l'ECHIQUIER SPINALIEN organise le samedi 15 Décembre 2019 à Epinal au centre Léo Lagrange un tournoi rapide homologué sous le numéro 50408 comptant pour le classement rapide de janvier 2020.

Article 2 :

Ce tournoi se joue en 9 rondes

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 : forts-faibles, aucune protection de club, de famille). Les appariements seront informatisés à l'aide du logiciel Papi 3.3.6

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. entrées en application le 1er juillet 2019.

Le tournoi se jouera suivant notamment suivant l'annexe A : Echecs Rapides et les articles A.4 pour l'intégralité de la manifestation.

Article 3 :

La cadence est de 10 min de 10min + 5 sec/coup.

Article 4 :

Inscription Les droits d'inscription avant le 11 décembre se montent à : 14 euros pour les adultes/juniors et à 7€ euros pour les jeunes. Majoration de 2€ pour les adultes/juniors et 1€ pour les jeunes pour les inscriptions après le 11 décembre.

Article 5 :

Les parties se joueront à partir de 10h30 le 15 décembre, pointage entre 9h45 et 10h15.

Article 6 :

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex æquo sont dans l'ordre :

le nombre de points, buchholz, la performance.

La cérémonie de remise des prix est prévue le samedi 15 décembre à 18h.

Article 7 :

Le tournoi est arbitré par David BLANCHARD (AFO2) assisté de SIMON Edouard et SUSTERSIC Arnaud.

Article 8 :

(Prix sous réserves 50 joueurs)

Classement général : 1er : 100€, 2ème :50€,3ème : 20€

Par catégories (sous réserve de 5 par catégories):

1er jeune - 20 ans (catégories : Ben, Min, Cad, Jun) : 20€

1er jeune - 12 ans (catégories : Ppo, Pou, Pup) : 20€

1er Vétéran ou Senior Plus : 20€

1ère féminine : 20€

1er Vosgien : 20€ Les prix ne sont pas cumulables.

Article 9 : Appareils électroniques

Si un joueur apporte un téléphone portable dans l'espace de jeu, il devra être totalement éteint. S'il est avéré qu'un joueur a apporté un tel équipement non éteint dans la salle de jeu, il perdra la partie, son adversaire gagnera.

Si un joueur est dans l'obligation d'être joignable sur son téléphone portable, il doit en demander l'autorisation à l'arbitre.

Les joueurs ne devront apporter aucun autre appareil électronique de communication dans la salle de jeu.

Article 10 :

Analyse et blitz sont interdits dans la salle pendant des parties en cours.

Eviter toute discussion pendant des parties en cours.

Il est interdit d'interférer dans une partie en cours qui n'est pas la sienne et de signifier la chute d'un drapeau ou un coup illégal.

Article 11 :

Toute inscription implique l'acceptation du présent règlement.

Annexe : Charte du joueur d'Echecs